

PRIGNAC ET MARCAMPES
85 avenue des Côtes de Bourg
33710 Prignac et Marcamps

DECISION DU MAIRE

Objet : Choix fournisseurs achats de mobilier dans le cadre de l'ouverture d'une nouvelle classe à l'école.

Le Maire de **Prignac et Marcamps**,

- Vu** le code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2322-1 et L.2322-2 ;
- Vu** la délibération du Conseil Municipal n°20211102-14 du 2 novembre 2021 portant délégation d'attributions au Maire,
- Vu** l'ouverture d'une classe supplémentaire pour la rentrée 2024 ;
- Vu** la liste du matériel demandé et établie par madame la Directrice communiquée à la commission école le 30 juin 2024 puis complétée le 17 juillet 2024 ;
- Vu** le vote du Budget Primitif qui a eu lieu le 8 avril 2024, sur lequel figure en section d'investissement la ligne budgétaire ;
- Vu** l'urgence de passer commande très rapidement au vue des délais de livraison et ainsi s'assurer la livraison de l'ensemble du mobilier pour la rentrée prochaine ;
- Vu** le devis n°1000173029 établi par Savoirs Plus pour la fourniture de petit équipement d'un montant total HT de 520.09 euros ;
le devis n°D19000077333 établi par Wesco pour la fourniture d'un tapis d'un montant total HT de 96.42 euros ;
le devis n°AIT240701961 établi par Manutan Collectivités pour la fourniture de 22 bureaux, 50 chaises, 5 lits de sieste, bureau de maître, 5 tabourets, 2 tables octogonales et 2 bancs d'un montant total HT de 8 580.77 euros.
le devis n°379709.1 établi par MaxiBuro pour l'achat d'1 armoire et 3 meubles bibliothèque d'un montant total HT de 673.60 euros.

DECIDE

ARTICLE 1 : l'ensemble des devis cités ci-dessus pour un montant global TTC 11 845.93 euros.

ARTICLE 2 : Les crédits nécessaires au paiement sont inscrits au budget ;

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 4 : La présente décision sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de Blaye
- Monsieur le Trésorier payeur de Saint-André de Cubzac,
- Aux intéressés

Fait à Prignac et Marcamps,
Le 18 juillet 2024

